



Les statuts du CIAS

<http://preprod.creonnais.alienor.com/y-vivre/le-cias/les-statuts-du-cias/>

Le CIAS du Créonnais, officiellement créé depuis le 1er janvier 2007 est administré par un conseil d'administration présidé par le Président de la Communauté de Communes et régi par un règlement intérieur. Ce conseil d'Administration est composé de :

- 13 membres élus en son sein par le conseil communautaire et représentants les 13 communes de la Communauté du Créonnais,
- 13 personnes nommées par le Président participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la Communauté de Communes du Créonnais.

Ces membres représentant la société civile sont donc nommés avec la contrainte d'avoir des représentants de quatre catégories d'associations dont la qualité est prédéfinie par la loi :

- association de personnes âgées et retraités du département,
- association de personnes handicapées,
- association représentant la famille,
- association oeuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.